

ALLIED ENVIRONNEMENTS
URBAINS
DISTINCTIFS

Mandat des fiduciaires

Octobre 2025

Mandat des fiduciaires

Les responsabilités des fiduciaires

Les fiduciaires sont responsables de la gérance d'Allied et de la supervision de la gestion de ses activités et de ses affaires conformément aux lois applicables et à la déclaration de fiducie d'Allied. Les fiduciaires assurent la supervision et l'orientation stratégique tout en déléguant les activités quotidiennes à la direction. Pour s'acquitter de cette obligation, les fiduciaires ont les responsabilités suivantes :

La planification stratégique

- Fournir des commentaires à la direction de leurs observations sur les tendances et les enjeux émergents.
- Examiner et approuver les plans stratégiques de la direction chaque année.
- Examiner et approuver les objectifs, les plans et les mesures financiers d'Allied, y compris les affectations de capitaux et les dépenses importantes.

Surveillance des progrès tactiques

- Surveiller le rendement de la société par rapport aux plans stratégiques et d'affaires, y compris l'évaluation des résultats d'exploitation pour évaluer si l'entreprise est bien gérée.

Stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »)

- Superviser et surveiller la stratégie ESG d'Allied, y compris l'intégration de la durabilité dans la stratégie commerciale globale d'Allied et l'élaboration du plan de neutralité carbone d'Allied et des objectifs de réduction des émissions.
- Déléguer, à leur discrétion, la supervision et le suivi des politiques, pratiques et performances ESG d'Allied à un comité du conseil d'administration.

Gestion des risques d'entreprise

- Superviser le programme et les pratiques de gestion des risques d'entreprise d'Allied, y compris la conception, la structure et l'évaluation du cadre de gestion des risques d'entreprise d'Allied.
- Superviser l'identification et la surveillance des principaux risques des activités d'Allied et s'assurer que des systèmes appropriés sont en place pour identifier, évaluer, et gérer ces risques, y compris les risques financiers, opérationnels, ESG, cybersécurité, technologie, intelligence artificielle, confidentialité et de changement climatique.
- Déléguer, à leur discrétion, la conception, la structure et l'évaluation du cadre de gestion des risques de l'entreprise et l'identification, l'évaluation et la gestion des principaux risques liés aux activités d'Allied à un comité du conseil d'administration.

Haute direction et planification de la relève

- Choisir, surveiller et évaluer la personne occupant la direction générale et d'autres cadres supérieurs de sorte à veiller à la planification de la relève et au perfectionnement de la haute direction.
- Approuver la description de poste de la direction générale et ses objectifs de rendement sur recommandation du Comité de gouvernance, de rémunération et de nomination.
- Superviser la planification de la relève, y compris la nomination, la formation et le développement des membres de la haute direction.

L'intégrité

- Superviser l'intégrité des systèmes d'information de gestion et des contrôles interne d'Allied et veiller au respect des lois et réglementations, des principes comptables et de vérification ainsi que de tout document régissant Allied.
- S'assurer de l'intégrité de la personne occupant la direction générale et des autres membres de la haute direction et du fait que la direction favorise une culture d'intégrité et de conduite éthique dans l'ensemble de l'organisation.
- Surveiller la conformité au Code de déontologie d'Allied.

Les transactions importantes

- Examiner les transactions importantes hors activité habituelle, et les approuver.
- Examiner les transactions importantes entre parties liées conformément à la déclaration de fiducie d'Allied et aux procédures et protocoles établis par le Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance, et les approuver.

L'efficacité des fiduciaires

- Évaluer sa propre efficacité à s'acquitter des responsabilités susmentionnées et de celles des fiduciaires, y compris le contrôle de l'efficacité de chaque administrateur.

Attentes et responsabilités

- Les fiduciaires doivent assister à toutes les réunions du conseil d'administration et des comités pertinents après avoir consulté les documents de réunion au préalable.

Autres

- Exercer toute autre fonction telle que prescrit par la loi ou assignée aux fiduciaires par la Déclaration de Fiducie d'Allied.